



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Association de Défense des Chômeurs de Neuchâtel

1. MESSAGE DE LAPRÉSIDENTE

Lorsque le Conseil fédéral a décrété l'état d'urgence en mars 2020, nous ne pensions pas que nous allions vivre une deuxième vague de Covid-19 avec de nouvelles contaminations importantes en fin d'année. Les mesures prises ont été draconiennes, mais elles nous permettent de respirer un peu mieux aujourd'hui, grâce, entre autres, à la discipline des citoyens suisses et à la possibilité de se faire vacciner. Mais comme le disait le Président de l'OMS, « cette pandémie ne sera pas la dernière et toutes les tentatives pour améliorer la santé seront vouées à l'échec si on ne s'attaque pas au changement climatique et au bien-être animal ». On devrait arriver à laisser aux futures générations un monde plus sûr, plus résistant et durable.

L'ADCN a donc fermé ses portes du 16 mars au 11 mai, période pendant laquelle elle a maintenu une permanence téléphonique minimale. Puis, elle a assuré un accueil régulier sur rendez-vous, avec des consignes rigoureuses. Plusieurs usagers ont souffert et ne se sont pas toujours sentis soutenus par les services officiels. Certains d'entre eux étaient démunis face aux exigences qu'impose la numérisation du système du chômage, ils ne pouvaient plus avoir d'entretien et ils maîtrisaient mal les outils informatiques. Ils avaient surtout besoin d'une écoute.

Le Conseil fédéral a certes soutenu les chômeurs et les entreprises en injectant beaucoup d'argent dans de nombreuses mesures (prolongation des indemnités en RHT et des délais-cadres, aides aux cas de rigueur, etc.). Nous avons réagi à plusieurs reprises pour demander au canton et à la confédération de prendre de nouvelles dispositions pour éviter que les chômeurs ne se retrouvent en fin de droit trop rapidement et qu'ils ne soient sanctionnés trop lourdement par rapport à leurs recherches d'emploi. Notre conseiller d'État de tutelle, M. Karakash, a estimé que la réforme sur la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle avait abouti et qu'elle avait rétabli une cohérence entre emploi et chômage, mettant fin ainsi au paradoxe neuchâtelois. Néanmoins, il reste une frange de demandeurs d'emploi qui n'ont pas pu bénéficier des mesures proposées, qui ont des compétences à valoriser et pour lesquels il faudra trouver d'autres solutions.

Nous espérons qu'à l'avenir, nous pourrions avoir une collaboration plus étroite avec nos autorités, dont nous avons besoin pour accomplir notre mission auprès des demandeurs d'emploi que nous recevons tout au long de l'année. Leur situation reste très précaire, la crise économique et sociale n'est pas terminée. Nous sommes reconnaissants envers la Ville qui nous a assuré son soutien de manière durable, en nous octroyant une subvention pour le bureau sociojuridique, qui permet de clarifier et de défendre de nombreux dossiers.

Je remercie les deux permanentes et toute l'équipe (bénévoles et personnes placées), de leur engagement infailible, de leur disponibilité et de leur bon moral pendant cette année difficile et particulière. Je vous remercie aussi, amis et amies, de l'association de votre intérêt pour notre travail et pour toute cette population qui se démène pour tenir le coup et faire face à ses nombreuses charges et responsabilités. Qu'elle puisse bénéficier d'une protection sociale adaptée à ses besoins pour mener une existence digne et autonome, à l'abri de la pauvreté.

Nous nous réjouissons d'arriver à la fin de ce confinement et de pouvoir nous retrouver dans un climat plus agréable et convivial. À bientôt à notre Assemblée générale le 23 juin !

Corinne DuPasquier, présidente

2. JOURNAL DE CONFINEMENT

Le 23 mars 2020, nous avons été contraints de fermer les portes de l'ADCN. Le contact téléphonique de l'association a été dévié sur le téléphone de la permanente Aïcha Brugger. Malgré nos efforts pour communiquer à nos usagers que nous restions à l'écoute et joignables durant le semi-confinement, nous avons été peu sollicités. Nous avons donc réalisé 2 vidéos YouTube. Une pour garder le contact et une autre pour aider les usagers à installer Skype sur leur smartphone. Nous avons également fait le maximum pour tenir le public informé des différentes mesures étatiques prises en faveur des chômeurs, en relayant les informations sur notre site internet, ainsi que sur notre page Facebook.

Le 23 mars 2021, l'ADCN, en coordination avec l'ADC+ de La Chaux-de-Fonds, a envoyé un courrier au conseiller fédéral Guy Parmelin, lui demandant de prendre des mesures urgentes pour soutenir les chômeuses et les chômeurs. Il est possible de consulter ce courrier sur notre site internet : http://www.adc-ne.ch/adcn_neuchatel.asp. Il nous a répondu que le Conseil fédéral faisait tout son possible pour éviter que les chômeurs n'arrivent en fin de droit trop rapidement et que des mesures allaient être prises pour prolonger leurs indemnités.

Le 11 mai, nous avons décrété à l'unanimité que notre activité n'était pas compatible avec le télétravail et nous avons rouvert les portes de l'ADCN, en réduisant l'affluence et en mettant en place un système de RDV avec des mesures d'hygiène strictes. Les usagers de l'ADCN ont vraiment apprécié ce positionnement, alors qu'une bonne partie des services de l'administration ne travaillaient plus en présentiel. Il était devenu compliqué d'atteindre les différents services du chômage et de l'aide sociale pour ceux qui ne maîtrisent pas les outils informatiques. De plus, leurs lignes téléphoniques étaient régulièrement surchargées. Beaucoup d'entre eux se sont retrouvés dans des situations d'isolement douloureuse, notamment les personnes sujettes à la dépression. Dès notre retour, nous avons fait de notre mieux pour les soutenir en mettant en place des actions concrètes (Prise de contact téléphonique régulière, rédaction de récits de vie, projet participatif...). Actuellement, la fréquentation de nos permanences nous semble stable et notre vie associative revient peu à peu à la normale.

3. BUREAU SOCIOJURIDIQUE

Activité prise en charge par les 2 permanentes

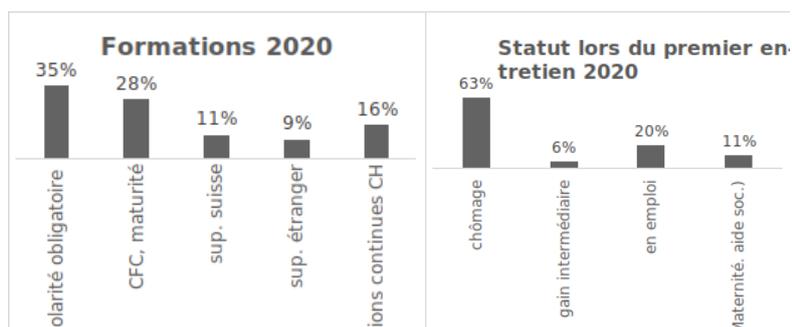
Malgré une baisse de 15 % des demandes par rapport à 2019, notre fréquentation est restée relativement stable par rapport au contexte. Il y a peu de changement à mettre en avant concernant les publics et les problématiques traités. La crise sanitaire n'a pas fait exploser les chiffres du chômage comme certains l'avaient prédit, grâce, principalement, à la mise en place des RHT (indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail), ainsi qu'à la prolongation des indemnités de chômage et du délai-cadre pour les assurés. Malgré tout, nous ne sommes pas sereins pour l'année à venir et nous redoutons l'effet retard d'une crise économique annoncée.

Parmi les 122 personnes rencontrées lors de nos permanences, seulement 8 sont venues pour des difficultés liées au COVID (Licenciement, difficulté à communiquer avec les instances du chômage, travail sur appel, problèmes liés aux RHT ...). Nous avons mené en tout 169 entretiens. Les permanentes répondent également quotidiennement à des demandes par téléphone et par e-mail. Il s'agit d'une partie substantielle du travail que nous avons du mal à quantifier, la prise de données représentant une charge de travail trop chronophage par rapport à nos forces de travail.

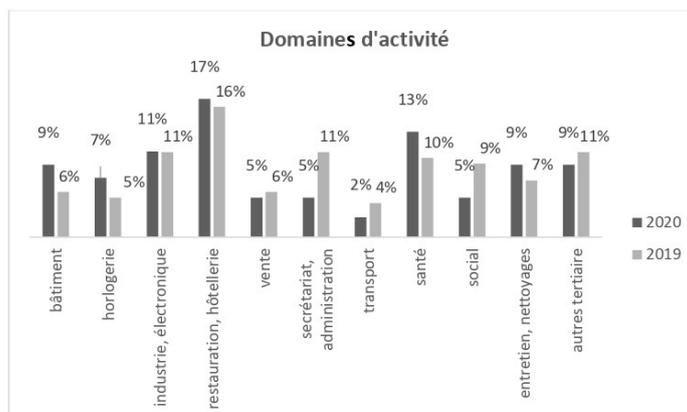
Qui s'adresse au bureau sociojuridique ?

54% étaient des femmes. Nous avons constaté qu'elles sont toujours les premières à payer les pots cassés de notre économie de marché. En effet, elles évoluent dans des secteurs d'activité où elles reçoivent peu de reconnaissance professionnelle et travaillent souvent à temps partiel. La garde des enfants et la prise en charge des membres de la famille atteints dans leur santé restent un frein à l'emploi qui concerne majoritairement les femmes.

Si 57% des usagers, tous types de permis confondus, ont un statut d'étranger, les Suisses représentent 43% des demandeurs d'emploi, un taux resté inchangé par rapport à 2019.

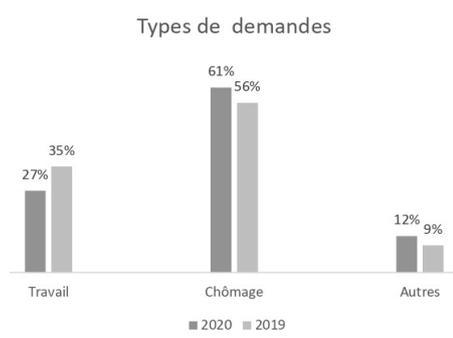


Les métiers de la restauration sont toujours surreprésentés. Le lien avec la pandémie est facile à faire, mais cette catégorie professionnelle a toujours été la première affectée par le chômage et les conditions de travail précaires.



Quels sont les problèmes rencontrés ?

En 2020, nous avons entrepris le même nombre de procédures qu'en 2019 (163). Nous avons effectué davantage de procédures en lien avec le chômage en 2020. Il est arrivé souvent que les personnes rencontrées décident de faire plusieurs fois recours auprès de différentes instances pour augmenter leur chance d'obtenir gain de cause.



Les demandes au sujet du travail portaient principalement sur des licenciements ou des démissions, qui ont engendré des difficultés au niveau du chômage. Il y a une grande part de médiation effectuée dans cet aspect du travail. Il faut inciter les gens à s'expliquer et à négocier, afin d'éviter des procédures contraignantes et incertaines.

Les questions liées au chômage concernaient par ordre de grandeur : le chômage fautif ; les recherches d'emploi, l'oubli d'un entretien à l'ORP, l'ouverture du droit et l'aptitude au placement.

Évaluer le taux de réussite des procédures s'avère toujours aussi ardu. 75% des démarches restent en attente ou sans réponse. Les gens nous contactent peu pour nous transmettre les réponses. Les décisions tardent à arriver, les gens changent de situation, déménagent... Le but de notre action n'est pas forcément d'obtenir gain de cause, mais nous cherchons surtout à aider les personnes que nous rencontrons à faire valoir leur droit de réponse face à des sanctions souvent beaucoup trop lourdes par rapport aux faits reprochés.

Nous jouissons de beaucoup de reconnaissance et de sympathie de la part des usagers, qui recommandent volontiers nos services à leurs proches. Les ORP et les organismes du chômage envoient aussi beaucoup de gens. 12 % ne se rappellent pas comment ils ont entendu parler de l'association.

4. RECHERCHES D'EMPLOI

Ce secteur d'activité est le plus sollicité de notre association. Les personnes qui fréquentent l'ADCN dans ce cadre sont principalement soutenues par les bénévoles et les personnes en insertion professionnelle. Les membres de cette équipe bénéficient de solides compétences. Ils sont, entre autres, employés de commerce, de ressources humaines, juristes..., mais ils œuvrent à l'ADCN dans une logique d'entraide solidaire, en évitant de se positionner en spécialistes. C'est un travail gratuit qui a une valeur inestimable !

L'année 2020 a été très particulière en raison de la pandémie du COVID 19. Nous avons donc été contraints de fermer nos bureaux pendant deux mois. À la réouverture, nous avons dû limiter l'accueil pour répondre aux mesures sanitaires en vigueur. La fréquentation des usagers a donc diminué de 21.5%. Nous avons reçu 397 personnes en 2020 (214 hommes / 183 femmes) contre 506 en 2019 (265 hommes / 241 femmes). La tranche d'âge la plus importante est celle de 40 ans et plus jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces personnes ont été orientées vers l'ADCN par le bouche-à-oreille à 51,8% et par l'ORP à 26%.

Le statut des usagers :

34,8% étaient au chômage ; 22% encore en emploi ; 21,6% à l'aide sociale. Nous avons pu observer qu'en 2020, la plupart des chômeurs ont été licenciés pour des raisons économiques. Le chiffre de la colonne « autres » concerne, essentiellement, des personnes sans emploi, au bénéfice d'un permis B qui renoncent à demander l'aide sociale par peur de voir leur permis de séjour remis en question. D'autres n'ont pas droit à l'aide sociale (Le conjoint gagne plus que les minimas pris en compte par les Guichets sociaux régionaux (GSR) ; ils reçoivent des pensions alimentaires, vivent sur leurs économies ...). Il s'agit en général de personnes fragilisées et menacées de précarité qui ne trouvent pas d'aide ailleurs.

Les difficultés rencontrées :

40% sont venus nous rencontrer parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment les outils informatiques et 37,5% sont en difficulté avec la langue française, ce qui ne leur permet pas de répondre seuls aux exigences du chômage. On remarque que le niveau de formation des usagers de notre « espace recherches d'emploi » est très souvent limité. 57,4 % n'ont bénéficié que de la scolarité dite « obligatoire » dans un pays étranger, mais nous soutenons également des personnes plus qualifiées qui se sentent désœuvrées.

Comment les soutenons-nous ?

Sur les 2231 travaux effectués : 1355 lettres de motivation ; 424 CV ; 407 procédures concernant le chômage. (Formulaires, inscriptions en ligne, e-learning...), 45 entretiens « conseil ». Beaucoup de personnes viennent nous rencontrer pour avoir un échange au sujet de leur situation, se confier, recevoir des encouragements, des conseils et du soutien.

5. ATELIER INFORMATIQUE 2020

L'atelier informatique basique « AID » est un moment de rencontre qui se fait en comité restreint. Un bénévole pour un apprenant. Le travail en duo permet à l'apprenant d'appivoiser cet univers, souvent impressionnant pour apprendre à son rythme. Le soutien et l'accompagnement du bénévole sont essentiels pour offrir un cadre sécurisant à des personnes qui n'ont pas eu la chance de suivre une formation. Un moment de travail valorisant et stimulant pour les personnes qui participent.

Évidemment, la crise sanitaire a limité le nombre d'ateliers ainsi que le nombre de participants durant cette année 2020.

Premier semestre : 4 jours d'atelier – 9 participants – de janvier à mars 2020

D'avril à septembre, suspension de l'atelier pour cause de pandémie et de vacances scolaires.

Second semestre :

8 jours d'atelier – 19 participants – de septembre à décembre 2020

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles qui s'engageraient pour une année scolaire, qui comprend environ 12 demi-journées/an, hors vacances scolaires.

En raison de la crise sanitaire, l'atelier « AIM », qui est une formation informatique modulaire plus qualifiante proposée aux apprenants qui souhaitent évoluer davantage, n'a pas pu être mis en place. Nous espérons que ça sera le cas en 2021. La formation AIM est proposée par la formatrice d'adulte Anouck Ismalji. Il est payant et rémunéré.

6. ÉVÉNEMENTS ET COLLABORATIONS

La crise sanitaire a empêché beaucoup de rassemblements. Nos valeurs de partage et d'accueil ont été mises à mal et c'est la mort dans l'âme que nous avons dû renoncer à plusieurs activités qui étaient devenues des traditions à l'ADCN, comme : les sessions d'aide pour remplir les déclarations d'impôts, la Table ronde de l'assemblée générale, la fête des bénévoles, la sortie d'automne, la fête de Noël. Malgré tout, nous avons quand même pu remplir nos missions de solidarité, d'entraide, d'information, de défense et de représentation des chômeurs par les actions suivantes :

- Participation à la Ligne de cœur RTS sur le thème de la co-dépendance. 28 mai
- Organisation de récoltes de marchandises et d'une distribution alimentaire de 500 sacs de produits de première nécessité en partenariat avec l'Association "Un jour sans faim", le Service de la culture de la Ville de Neuchâtel, ainsi que différents acteurs associatifs et services du Littoral neuchâtelois. (Récolte les 4, 5, 6 juin et distribution le 13 juin)



- Assemblée générale de l'ADCN du 15 juin 2020 (selon l'ordonnance 2 Covid-19), s'est déroulée avec une participation limitée à 10 membres. Envoi par correspondance des documents (convocation, RA 2019, comptes, bilan et budget, bulletins de vote). La table ronde avec intervenants et le buffet traditionnel qui suivent la partie statutaire ont été annulés.

32 votants par correspondance et 4 votants présents ont approuvé les comptes, le bilan, le budget et réélu les membres du comité, ainsi que les vérificatrices de comptes. Election de Jean-Michel Béguin comme trésorier et démission de Sarah Meyer, devenue salariée (Voir PV AG du 15 juin 2020).

- Participation à la Journée d'action à Berne « Manifestation contre le contrat à zéro heure » en collaboration avec l'Alliance contre la ségrégation sociale (regroupement de plusieurs ADC en Suisse). 29 août
- Organisation de la Soupe au caillou « En amour, on ne compte pas et pourtant », dans le cadre du 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère. Projet mené par l'ADCN et l'ADC+ de la Chaux-de-Fonds, avec la participation du CSP, CARITAS, le SAVI, CNP, l'AED et La Galerie C. un grand Merci au COSM et au Service de l'intégration de la Ville de Neuchâtel pour leur soutien financier. 17 octobre



- Rédaction de 4 « Points de vue », chroniques pour Arcinfo, parues aux dates suivantes : 08.04 ; 11.06 ; 06.11 ; 14.12.
- Participation à la rédaction du livre « Derrière les murs ». Recueil de migrantes au temps du Covid-19. Projet réalisé à l'occasion de la 5ème Action internationale de La Marche mondiale des femmes (8 mars-17 octobre 2020).

7. ENSEMBLE-NE.CH

Fin mai 2020, nous avons été contactés par Frédéric Richter, chef du service de l'action sociale de la Ville de Neuchâtel, afin de faire un état des lieux de la précarité en lien avec la situation COVID. À cette occasion, nous nous sommes réunis avec les différents acteurs du domaine, pour échanger sur les difficultés rencontrées durant le confinement. « Une plateforme précarité » s'est rapidement mise en place, dans le but d'améliorer notre communication, créer plus de liens et de synergies pour faire face au contexte sanitaire. Nous nous sommes rencontrés 4 fois et nos différents échanges ont mené à la création du site internet www.ensemble-ne.ch. Cette plateforme interinstitutionnelle, facile d'utilisation, permet au public d'obtenir rapidement des informations sur les services et associations qui œuvrent dans les différents domaines liés à la précarité. Il s'agit également d'un espace de communication privilégié permettant les échanges entre les acteurs de terrain. Les rencontres continuent en 2021, sous forme de plusieurs groupes de travail. L'ADCN participe à celui qui concerne l'isolement.

8. L'HÔTEL DES ASSOCIATIONS

Le propriétaire de l'Hôtel des associations, La Fondation du home de l'Ermitage et des Rochettes est en train de changer de statut, ce qui a donné lieu en 2019 à beaucoup de discussions concernant l'avenir de cet établissement. En 2020, les associations locataires, avec le soutien de l'ancienne présidente du conseil de fondation et ancienne conseillère communale Anne-Françoise Loup, ont saisi l'occasion pour redéfinir la vision et les buts qui étaient à la base de l'Hôtel des associations. Nous avons donc créé un groupe de travail composé de différentes associations, accompagné par un coach professionnel. Il a pour mission d'élaborer les principes d'une nouvelle gouvernance partagée. Ce travail est toujours en cours en 2021.

9. ÉQUIPE 2020

Permanententes :

Aïcha Brugger, animatrice socioculturelle à 65%, en charge de la coordination générale de l'association et des dossiers sociojuridiques et Sarah Meyer, assistante sociale à 20%, en charge des dossiers sociojuridiques et de la comptabilité.

Nous tenons à saluer l'investissement de l'équipe bénévole, qui malgré la situation sanitaire, a fait preuve d'un engagement sans faille.

Bénévoles : Accompagnement pour les recherches d'emploi et soutien administratif :

Réguliers : Thierry Faux, Sandrine Maeder, Sandra Spagnol, Sandra Walter

Occasionnels : Florence Baroni, Philippe Chopard, Anouck Ismajli, Jean-Loup Matthey, Suzanne et Jean-François Rosé

Insertion professionnelle : Esther May Basse, Catherine Bolli, Marie-Laure Pulvirenti

Maintenance informatique : Jean-Marc Delley, Jean-Claude Wahler

Éducatrice en formation ES ARPHI : Carolina Pillonel, responsable de l'atelier informatique

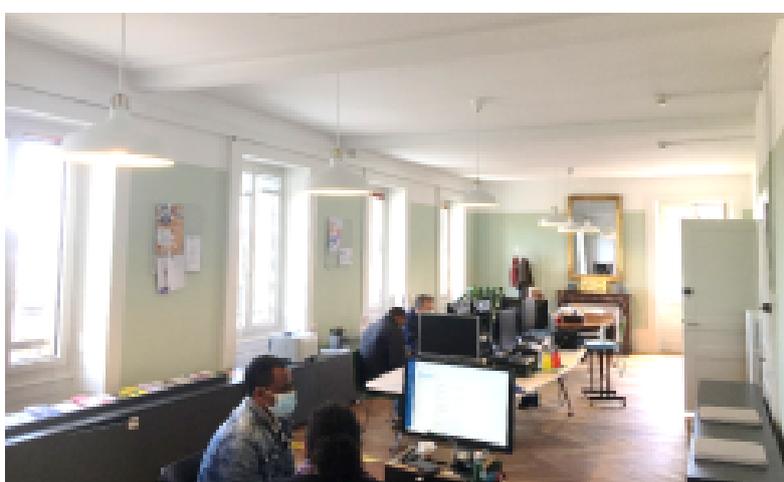
Stage post- lycée : Jessica Pulvirenti

10. MEMBRES DU COMITÉ

Catherine Badertscher, Jean-Michel Béguin (trésorier), Anne Bersot-Payard, Marie-Thérèse Delley, Corinne DuPasquier, Cédric Dupraz, Anne Gruaz, Alexandre Joly, Hubert Péquignot, Henri Vuillomenet, Jean-Claude Wahler. Aïcha Brugger et Sarah Meyer sont présentes à titre consultatif.

11. RÉNOVATION DES LOCAUX

En 2019, nous avons été interpellés par les membres de notre équipe, qui souhaitent rendre les locaux de l'association plus accueillants, soignés et confortables, pour les usagers et pour eux aussi. Nous avons donc entrepris des démarches pour répondre à leurs attentes. Soutenus financièrement par la Loterie romande, la Fondation du Casino de Neuchâtel, Inner Wheel Club de la Béroche et notre propriétaire, la Fondation du home de l'Ermitage et des Rochettes, nous avons pu mener à bien ce magnifique projet. Nous tenons encore à les remercier, ainsi que l'architecte André Escobar, Bâti plus et le MDA, pour leur soutien.



12. COMITÉ

Le comité s'est réuni 5 fois en 2020. Il a signé la convention de partenariat avec l'État et négocié avec la Ville pour obtenir le renouvellement de sa subvention extraordinaire pour la tenue du bureau sociojuridique, poste à 20% assuré par Sarah Meyer, assistante sociale. Il a soutenu le projet de rénovation des locaux pour autant qu'il soit financé par des appels de fonds. Il a décidé de réagir face aux mesures prises par la Confédération contre la crise sanitaire. Il a également proposé un nouveau membre du comité, Jean-Michel Béguin (qui avait été placé à l'ADCN), ancien directeur financier et administratif d'une grande entreprise horlogère. Il a accepté de remplacer l'ancien trésorier, Georges Schneider, expert-comptable qui a été remercié pour sa disponibilité et sa précieuse collaboration pendant de nombreuses années. La comptabilité assurée par Suzanne Rosé, bénévole pendant 15 ans, a été reprise par Sarah. Nous l'avons remerciée pour son dévouement et ses compétences auprès des chômeurs qu'elle accueillait avec bienveillance deux jours par semaine. Elle participait à toutes les manifestations, fêtes et sorties.

13. COORDINATION CANTONALE DES ADC

Les ADC de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont des contacts réguliers par leurs permanents (Aïcha Brugger et Sylvain Aubert). Elles se sont rencontrées deux fois avec le nouveau Président de l'ADC CdF, Christian Beuret, pour échanger sur leurs activités, leurs préoccupations et leurs projets. L'ADC CdF a adopté un nouveau sigle ADC+, Association pour la Défense des Chômeurs et pour la dignité des personnes sans emploi et a élu un nouveau comité de 8 membres. Elle a envoyé aux services de l'action sociale et du service de l'emploi un projet intitulé CUSTE qui propose « un contrat d'utilité sociale et de transition écologique » pour permettre à des personnes sans emploi de reprendre une activité en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts.

Elles ont envoyé deux courriers au Conseiller fédéral, Guy Parmelin, pour lui demander de prolonger les mesures prises concernant les chômeurs, afin d'éviter le recours à l'aide sociale et de diminuer les sanctions liées aux recherches d'emploi pour une population peu qualifiée et démunie face à la crise sanitaire.

Elles assurent à tour de rôle l'organisation de la Soupe au caillou célébrée le 17 octobre dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère.

En 2020, l'ADCN a abordé le thème « En amour, on ne compte pas. Et pourtant ! » L'affiche était très attrayante. 3 événements ont marqué la journée dans la cour du Collège de La Promenade : un repas festif avec présence des autorités communales, une table ronde au petit théâtre et une expo à la Galerie C. La manifestation a eu beaucoup de succès malgré la pandémie. (70 participants).

Sylvain participe aux séances de l'**Alliance contre la ségrégation sociale** qui regroupe les ADC de Bâle, Berne, Genève, Zurich et Neuchâtel. Une manifestation a eu lieu à Berne en juin sur la Waisenhaus Platz pour dénoncer le travail sur appel mal rémunéré, subissant d'importantes fluctuations, d'où la précarisation, en particulier des femmes, aggravée par la pandémie. Elle a envoyé une pétition au Conseil fédéral pour lui demander d'intervenir par rapport aux sanctions liées aux recherches d'emploi pendant la pandémie.

Les ADC sont membres d'**Insertion NE**, qui regroupe les responsables des programmes d'intégration professionnelle. Dans leur pratique, ils trouvent que la Stratégie cantonale sur l'intégration professionnelle ne favorise pas les populations les plus précaires. Leurs compétences pourraient être mieux valorisées, ainsi que leur employabilité.

14. COMMISSIONS CANTONALES

Le Conseil de l'emploi s'est réuni 3 fois. Aicha participe à cette commission consultative, présidée par M. Karakash qui réunit le service de l'emploi, les syndicats, les autorités communales, les représentants de la formation, de l'industrie, du patronat, etc. En mars et septembre, les échanges se sont concentrés sur la situation de l'économie et de l'emploi, en lien avec le COVID 19. En décembre, le Conseiller d'État a proposé de débattre sur le Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la politique publique cantonale de l'emploi, à l'appui d'un projet de révision de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage. Ce document n'a pas pu être abordé de manière approfondie, faute de temps.

La Commission tripartite, représentée par Sylvain Aubert, s'est réunie deux fois et a abordé les thèmes suivants : la pandémie, la disparition de certains emplois, les problèmes avec les employeurs et les gens bloqués à l'étranger, l'inaptitude au placement, les sanctions, la sollicitation importante des caisses de chômage...

15. PERSPECTIVES

Nous espérons avant tout que la situation sanitaire évoluera de sorte que nous retrouvions la liberté de nous rassembler. Nous projetons de reprendre les activités collectives en adaptant nos projets aux conséquences de la pandémie. Il s'agira de rester très attentifs aux nouvelles difficultés que devront affronter les chômeurs et les travailleurs précaires dans le monde de l'après-COVID.

Les changements au niveau du Conseil d'Etat nous amèneront à rencontrer Florence Nater dans sa nouvelle fonction à la tête du Département de l'emploi, de l'action et de la cohésion sociale. Nous souhaitons consolider et renforcer nos relations avec le département, afin de continuer d'accompagner au mieux les chômeuses et chômeurs qui s'adressent à notre association.

16. REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à tous ceux et celles qui nous ont accompagnés pendant toute cette année 2020 qui a été difficile et qui a demandé beaucoup de souplesse et de patience de la part des usagers, des bénévoles, de l'équipe et des permanentes. Nous remercions également nos amis et donateurs fidèles qui continuent à nous soutenir (personnes privées, communes du Littoral, entreprises, associations, fondations) ; les autorités cantonales et communales qui contribuent également au bon fonctionnement de notre association, qui peut compter sur deux permanentes salariées compétentes et engagées. Nous sommes également très reconnaissants envers Jean-Marc Delley, qui se dévoue corps et âme pour réparer tous les problèmes de notre parc informatique. Les séances de déclarations d'impôts et les ateliers informatique ont pu avoir lieu grâce à la disponibilité de nombreux bénévoles. Nous avons apprécié toutes les contributions de La loterie romande, des fondations Jane Stalé et Erzinger et du Casino, d'Inner Wheel Club et de la personne qui nous a fait un legs. Tous ces dons sont encourageants et nous permettent de continuer à nous engager dans ce long combat contre la précarité.

HORAIRES ADCN

lundi: 14h -17h30, mardi: 9h-12h et 14h-17h30

mercredi : ateliers informatiques sur inscription

jeudi : 9h-12h et 14h-17h30, vendredi : 9h-12h et 14h-17h30